

# RÈGLEMENT

## Préambule

La 11ème édition de la Course Lausanne Capitale Olympique est organisée le 23 juin 2024 par l'APCL, Association pour la Promotion de la Course à pied à Lausanne, dont le siège est au Chemin des Grandes Roches 10, 1018 Lausanne. L'édition 2024 de cette course s'annonce « spéciale » afin de célébrer les 30 ans de Lausanne Capitale Olympique.

## Condition physique

Avec l'inscription, les participant·e·s confirment qu'au moment du départ ils/elles sont bien préparé·e·s à réaliser une distance d'environ 12km sur un parcours « accidenté ». Le parcours empruntera des escaliers, des chemins non goudronnés, des passages étroits, des descentes et montées. Les personnes qui participent à la course garantissent jouir d'un bon état de santé général et d'une bonne condition physique et reconnaissent les risques inhérents à la participation à cette événement, comme à tout événement sportif.

## Inscription

Course gratuite pour toutes et tous.

Age minimum fixé à **16 ans** (2008).

Les inscriptions sont personnelles, fermes et définitives. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. En cas d'empêchement et par respect pour l'organisation, nous vous remercions de vous désinscrire via le lien présent dans votre e-mail de confirmation d'inscription avant le vendredi 21 juin 12h00. Cela permettra de laisser votre place à quelqu'un d'autre.

Il est interdit de faire de la publicité ou de la propagande lors de la manifestation sans l'autorisation écrite du comité d'organisation.

Cette course est non chronométrée et ne donnera pas lieu à de classement.

Aucune inscription ne sera possible sur place. La course est limitée à 3000 personnes.

## Parcours

Le parcours de l'événement traversera des établissements sportifs et culturels ainsi que d'autres lieux insolites. Certains de ces lieux accueilleront pour la première fois des coureuses et coureurs. Il est primordial de respecter strictement le balisage, le cheminement proposé ainsi que les consignes de l'Organisation ou du personnel gérant les sites traversés. Dans certains lieux, une cohabitation existera entre la course et le public habituel. Il sera impératif de respecter les autres usagères et usagers sur lesquels les participant·e·s n'ont pas la priorité. Le parcours n'étant pas chronométré, les participantes et participants sont invités à prendre leur temps pour admirer les lieux, et ainsi profiter d'un parcours inédit, en veillant à leur propre sécurité et à celle des tiers. Pour rappel, chaque personne est responsable de ses actes. Toute dégradation,

non-respect du balisage, du cheminement et des consignes de l'Organisation ou du personnel des lieux pourra, en fonction des circonstances, engager la responsabilité de la/du participant·e.

### **Code de la route – Sécurité**

L'événement se déroulant sur routes ouvertes à la circulation, il est indispensable de RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE. Les trottoirs et passages piétons devront être utilisés. Les feux de circulation respectés.

Il est important de faire preuve de vigilance et de respecter les autres usagères et usagers (piéton·nes, rollers, poussettes, riverain·es...) afin de cohabiter dans l'espace public.

L'événement n'est pas chronométré afin de profiter pleinement et à son rythme de l'expérience inédite.

### **Barrière horaire :**

L'événement est ouvert à la course à pied et à la marche. Il est cependant exigé de marcher à une vitesse minimum de 4km/h afin de respecter les horaires d'ouverture des différents sites traversés et du personnel mobilisé ainsi que les horaires de la fin de la manifestation.

### **Bâtons de marche ou de course :**

Les bâtons sont **interdits** sur la course pour des raisons de sécurité dans les lieux traversés.

### **Ravitaillement**

Un point de ravitaillement liquide (eau) sera installé à mi-parcours pour s'hydrater et un ravitaillement solide et liquide sera offert après la ligne d'arrivée à l'ensemble des participant·e·s.

### **T-shirt**

Un t-shirt sera remis au départ à chaque participant·e. **Ce t-shirt doit être obligatoirement porté pour participer à la course.** L'accès aux lieux sera refusé à toutes personnes ne portant pas le t-shirt officiel de la course.

### **Médical**

Le service médical est assuré par le prestataire de service de l'Organisation : les Samaritains. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'une personne pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisation ne saurait être engagée par la personne n'ayant pu finir sa course, suite à une décision de mise hors course prise par le service médical.

### **Liste de départ**

Par son inscription le/la participant·e donne son autorisation à la publication de son nom, prénom, année de naissance et lieu de domicile (mais non pas de son adresse complète) dans la liste de départ, si cette dernière devait être publiée. Cette autorisation s'applique également aux personnes inscrites par un tiers.

### **Protection des données**

L'Organisation se réserve le droit d'utiliser les données des participant·e·s ainsi que les images prises lors de la manifestation (photos ou vidéos) afin de promouvoir d'autres manifestations organisées par le Service des sports. Les adresses emails pourront être utilisées par l'Organisation pour communiquer aux participant·e·s toutes les informations pratiques liées à la course, ainsi que les informations sur les éditions suivantes.

En cas de désaccord, le/la participant·e avertira l'Organisation par écrit au plus tard 10 jours avant la manifestation.

### **Responsabilité, assurance accident et vol**

Les personnes participent sous leur propre et exclusive responsabilité. Elles doivent être assurées personnellement contre les accidents et avoir une assurance responsabilité civile; elles participent à la course à leurs risques et périls. L'Organisation ainsi que les établissements traversés déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol.

### **Respect de l'environnement**

Il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles de tri sélectif seront à disposition sur le poste de ravitaillement d'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées.

Edition 2024

